

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 25 juin 2014

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Madame le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LAMOUREUX, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARI ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme BOUHASSANE, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT, M. PALY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HERMELIN par Mme LAGRANGE

Mme CROYET par Mme BUGEON

ETAIT ABSENTE :

Mme ROZENBLIT

XXX

Mme LOUARD et Mme GAGNIARD entrent en séance au cours des débats relatifs au rapport n°1.

XXX

La séance est ouverte à **18h10** par Mme le Maire, Président.

XXX

M. FOURNIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **27 mai 2014** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Projet de réforme des rythmes scolaires - Rentrée des classes 2014/2015.. Mme Cécile HELLE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** les aménagements horaires et l'organisation des activités périscolaires tels que décrits dans le projet éducatif territorial de la ville d'Avignon, à titre expérimental pour la période de l'année scolaire 2014-2015,

- **INDIQUE** qu'une évaluation sera conduite tout au long de l'année scolaire à venir afin de déterminer la poursuite ou les aménagements nécessaires à l'organisation projetée,

- **INDIQUE** que les financements nécessaires seront mis en place,

- **SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles pour la mise en œuvre de cette réforme de la part de l'ETAT et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

- **ADOPTÉ** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLOT XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGAULT, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT. Ont voté contre : Mme LOUARD, M. PALY.

2 - FINANCES - BUDGET : I - Approbation du compte de gestion 2013 du Trésorier Municipal.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion qui a été dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 (y compris la journée complémentaire).

- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2013 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée

- **ADOPTÉ** - Se sont abstenus : Mme HELLE, M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, M. MATHIEU, Mme LAMOUREUX, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. HERMELIN représenté par Mme LAGRANGE, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARY ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET représentée par Mme BUGEON, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

3 - FINANCES - BUDGET : II - Budget principal et budgets annexes : Comptes administratifs 2013.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** les comptes administratifs 2013 tels qu'ils ont été arrêtés ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non consommés ou non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRECISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser représentant des engagements en cours au 31 décembre 2013 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire ou de la décision modificative du budget 2014 à venir.

- **ADOPTÉ** - Se sont abstenus : Mme HELLE, M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, M. MATHIEU, Mme LAMOUREUX, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. HERMELIN représenté par Mme LAGRANGE, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARY ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET représentée par Mme BUGEON, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGault.

4 - FINANCES - BUDGET : III - Budget principal : Affectation des résultats 2013.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** la somme de **15.740.538,78 €** au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068).
- **AFFECTE** la somme de **3.035.376,10 €** en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).
- **PRECISE** que ces opérations seront décrites au budget supplémentaire ou à une décision modificative du budget 2014 à venir.

- **ADOPTÉ** -

5 - FINANCES - BUDGET : IV - Budget annexe des baux : Affectation du résultat 2013.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** l'intégralité du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2013 soit **25.017,65 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002).
- **PRECISE** que ce résultat sera repris au budget supplémentaire ou à une décision modificative du budget 2014 à venir.

- **ADOPTÉ** -

6 - FINANCES - BUDGET : V - Budget annexe de la Chambre Funéraire : Affectation du résultat 2013.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2013, soit **101.068,52 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002) ;
- **PRECISE** que ce résultat sera repris au budget supplémentaire ou à une décision modificative du budget 2014 à venir.

- **ADOPTE** -

7 - FINANCES - BUDGET : VI - Budget annexe du crématorium : Affectation du résultat 2013.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** la somme de **75.061,61 €** au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068).
- **AFFECTE** la somme de **470.316,47 €** en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ;
- **PRECISE** que ces opérations seront décrites au budget supplémentaire ou à une décision modificative du budget 2014 à venir.

- **ADOPTE** -

8 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de l'Association des Centres de Vacances et de Loisirs et du Centre de Jeunes et de Séjours du Festival d'Avignon - Conventions à intervenir - Autorisation de signer.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de l'Association des Centres de Vacances et de Loisirs et du Centre de Jeunes et de Séjours du Festival d'Avignon.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 12

- **ADOPTE** -

9 - FINANCES : Régie de recettes "Stationnement payant" - Demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité suite à constat de déficit lié à de la fausse monnaie.. M. Jean-Pierre CERVANTES, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la remise gracieuse et la décharge de responsabilité à Jean CHAUBET, régisseur titulaire, relatives au déficit de 101,40 €, constaté pour la période allant du 1er janvier 2013 au 12 mai 2014, dans les comptes de la régie créée pour l'encaissement des droits de stationnement payant (code Hélios 002819),

- **DECIDE** d'émettre un mandat de 101,40 €, sur l'exercice 2014, au compte 678 du budget principal, pour que le Trésorier municipal d'Avignon puisse solder le compte 429 « déficit et débet du régisseur ».

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

10 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONTENTIEUX : Remboursement exceptionnel à Madame Viviane RICHARD suite à un vol de dalle et de stèle funéraires.. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** le remboursement de la somme de 1.691,66€ à Madame RICHARD correspondant au remboursement d'une stèle et d'une jardinière en marbre suivant un devis du même montant,

- **IMPUTE** la dépense au compte 67 201 678 3011

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces et tous actes à intervenir.

- **ADOPTE** -

11 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2013.. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2013, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

- **PREND ACTE** -

12 - URBANISME - BILANS : Bilan pour l'année 2013 des cessions et acquisitions décidées par la Commune ou réalisées par son concessionnaire CITADIS.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées par et pour le compte de la Commune d'Avignon, pour l'année 2013, et les tableaux détaillés des cessions et acquisitions établis conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

13 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition de parcelles sises chemin de l'Onde à Montfavet, cadastrées en section BI, pour une superficie totale de 210 m² au prix de 50 € le m², auprès des Consorts FOURNIER.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de M. Patrick FOURNIER et Mme FOURNIER Anna, les parcelles cadastrées en section BI, n°256, d'une superficie de 51 m² et n° 255, d'une superficie de 60 m², soit 111 m² au prix de 50 € le m², pour un montant de 5 550 € ; de Mme Anna FOURNIER et Mme Hélène FOURNIER épouse LAPDJINDJIAN, la parcelle cadastrée BI 252, d'une superficie de 99 m², au prix de 50 € le m², soit un total de 4 950 €, représentant la somme globale de 10 500 €,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2014 chapitre 2111-8241,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce ou tout acte découlant de la présente délibération.

- **ADOpte** -

14 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Classement/acquisition et déclassement de voirie et d'espaces verts en périphérie de la résidence Le Clos des Fontaines, cadastrée en section IO.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le déclassement d'une portion de la rue des Troubadours, d'une superficie de 92 m²,
- **DECIDE** l'acquisition, auprès de la résidence Le Clos des Fontaines, de deux portions de terrain, à extraire de la parcelle IO 297, l'une de 829 m² et la seconde de 22 m², une fraction de la parcelle IO 298 d'une superficie de 56 m², puis leur classement dans le domaine public communal pour une superficie totale de 907 m².
- **DECIDE** que ces acquisitions se feront à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.

- **ADOpte** -

15 - DOMAINE : Taxe locale sur la publicité extérieure - Nouveaux tarifs.. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, en application des articles L 2333-11 et 12 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté ministériel du 18 avril 2014,
- **DECIDE** que cette augmentation sera de + 0,7 %,
- **DECIDE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015,
- **IMPUTE** la recette au compte 7368.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,

- **ADOpte** - Ont voté contre: Mme LOUARD, M. PALY.

16 - DOMAINE PUBLIC : Délégation de service public pour le marché à la brocante Place Pie - Avenant n°1 - Autorisation de signer.. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la prolongation de la durée de la délégation de service public du 30 juin 2011 pour la gestion d'un marché à la brocante sis Place Pie jusqu'au 31 décembre 2014,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant n°1.

- **ADOpte** -

17 - ACTION CULTURELLE : Règlement intérieur fixant les conditions d'accès et de fonctionnement de la salle de lecture des Archives municipales d'Avignon - Adoption.. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur fixant les conditions d'accès et de fonctionnement de la salle de lecture des Archives municipales d'Avignon.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer le règlement intérieur de la salle de lecture et toute pièce nécessaire à son application.

- **ADOpte** -

18 - ACTION CULTURELLE - DÉNOMINATION: Dénomination d'un espace nouvellement créé situé entre la rue Saint-Bernard et la rue Sambuc, proche de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - Suppression de l'appellation "rue Sambuc".. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de supprimer l'appellation « rue Sambuc » qui n'existe plus et qui ne possède aucun adressage,

- **DÉCIDE** d'attribuer le nom de « **Bernard BLAVOUX** », Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (1992 – 1997), à l'esplanade nouvellement créée qui jouxte l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, laquelle est délimitée au Nord par la rue Saint-Bernard, au sud et à l'est par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et à l'ouest par la rue du Muguet.

- **ADOpte** -

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

M. LOTTIAUX signale que les informations sur les titulaires des marchés publics sont parfois incomplètes et demande par ailleurs s'il serait possible, pour les décisions autorisant le maire à ester en justice, prises en application de l'alinéa 16 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, de faire apparaître la nature du contentieux.

Mme le Maire prend acte de ces deux remarques, d'une part pour qu'effectivement l'on fasse bien attention à ce que l'ensemble des indications soit bien mentionné dans la présentation de chacun de ces actes, d'autre part pour que le prochain compte-rendu précise la nature des contentieux afin de pouvoir éclairer l'ensemble des élus du conseil municipal. Elle rappelle également que lors de la Commission des Finances, des questions peuvent être posées pour obtenir plus de détail sur les décisions figurant au compte-rendu.

QUESTION ORALE

Mme le Maire indique que M. LIOTTAUX a souhaité, au nom du groupe AVIGNON DEMAIN, formuler une question orale. Mme ROUMETTE formule cette question.

« L'Etat met en vente deux immeubles situés sur la place des Corps-Saints.

La localisation stratégique de ces biens, sur une des places les plus symboliques d'Avignon, dotée d'un exceptionnel patrimoine, implique à notre sens que la Ville s'en porte acquéreur.

Certes, la situation financière de la commune est difficile. Mais il s'agit là d'une opportunité exceptionnelle au regard de la localisation de ces immeubles.

Une réflexion sur un projet à dominante culturelle et patrimoniale, voire artistique - la configuration intérieure des locaux le permet - prenant en compte le voisinage immédiat du Cloître des Célestins, serait certainement à envisager.

Le Groupe Avignon Demain souhaite donc connaître les intentions de la Ville concernant ces immeubles. »

Mme le Maire, indique qu'effectivement la Ville est déjà propriétaire sur cette place de 3 bâtiments patrimoniaux dont 2 qui ne sont aujourd'hui pas valorisés comme ils devraient l'être, en particulier le Cloître et l'Eglise des Célestins, et que les occasions qui sont offertes aux Avignonnais de s'approprier ces lieux et de les découvrir sont finalement peu nombreuses.

L'objectif est donc de valoriser ce qui appartient déjà à la Ville et qui, n'est pas suffisamment mis en valeur et approprié par l'ensemble des habitants de la Ville.

Cette situation révèle combien il est important, lorsque l'on a la chance de disposer de bâtiments comme ceux-là de les intégrer dans une dynamique de projet patrimonial, voire culturel et y compris à dimension historique, ce qui n'a pas forcément été le cas, y compris par exemple sur l'Eglise des Célestins, ce qui nécessitera sûrement un certain nombre d'aménagements et d'investissement de la part de la Collectivité.

Cette dynamique de projet est d'autant plus importante que dans le centre ville il y a d'autres bâtiments patrimoniaux qui, aujourd'hui, appartiennent à la ville et qui sont fermés depuis un certain nombre d'années faute de projets, notamment l'Hôtel des

Monnaies et la Prison, et sur lesquels, l'équipe municipale souhaite se pencher rapidement pour qu'enfin puisse émerger sur ces deux lieux, là encore emblématiques et importants pour l'ensemble des habitants d'AVIGNON, des projets qui permettent à chacun d'entre nous de pouvoir se les réapproprier.

Mme le Maire rappelle qu'au-delà des contingences financières, au budget prévisionnel le montant des acquisitions foncières qui a été fléché est de 900.000 euros pour l'année 2014 et 650.000 € seulement pour de l'acquisition de bâti ancien.

Mme le Maire souligne que la dimension la plus importante est quand même celle de la destination et de la vocation future des lieux qui pourraient être acquis, notamment lorsque ce sont des lieux aussi symboliques et stratégiques que le bâtiment du 33 de la Place des Corps Saints, car il ne servirait à rien de les acquérir si c'est pour les laisser fermés pendant une décennie.

Mme le Maire indique que la Ville a été officiellement saisie par l'État concernant cette vente le 12 juin dernier. Au vu de la position stratégique de ce bâtiment, les services techniques se sont rendus sur place pour voir dans quel état était ce bâtiment de 700 m² qui présente un bon état général. L'étude technique n'est pas totalement finalisée mais il est vrai que la Ville peut faire prévaloir son droit de priorité du point de vue de cette acquisition. Mme le Maire précise qu'elle a également demandé, en tant que Présidente de CITADIS, à la SEM de la Ville et du Département d'étudier l'opportunité qu'il y aurait à acquérir ce bien et, éventuellement, à y développer un projet de quelque nature que ce soit. Le Directeur Général de CITADIS va ainsi entreprendre une étude d'opportunité et, éventuellement, la SEM pourrait se substituer en fait sur ce droit de priorité à la Ville pour l'acquisition, comme cela a été le cas pour l'opération de la Banque de France.

En tout état de cause, comme la Ville dispose de deux mois pour se positionner, Mme le Maire propose de refaire une intervention au conseil municipal du 23 juillet pour faire savoir qu'elle aura été la décision de la Ville en fonction de tous ces éléments de contexte.

XXX

La séance est levée à **20h15** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal affiché le 1^{er} juillet 2014